

Enseignements

La formation permettra d'aborder l'ensemble des thématiques liées à la scolarisation et à la scolarité des élèves à besoins éducatifs particuliers à travers les unités d'enseignement suivantes :

- ▶ Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- ▶ Aider les élèves en grandes difficultés à l'école et au collège ;
- ▶ Partenariats ;
- ▶ Scolarisation des élèves présentant un handicap mental ou psychique ;
- ▶ Projets, accompagnement et autonomie ;
- ▶ Comportements et émotions : de la difficulté au trouble ;
- ▶ Scolariser des élèves porteurs de handicaps sensoriels et moteurs ;
- ▶ Les troubles des apprentissages.

Une initiation à la recherche, un stage et la rédaction d'un mémoire de recherche compléteront la formation tout en permettant aux étudiants de s'approprier les enseignements reçus en approfondissant une thématique de leur choix.

Une partie de la formation sera proposée sous forme d'unités d'enseignement optionnelles permettant une spécialisation dans un domaine particulier d'enseignement (difficulté scolaire, handicap mental ou psychique), une connaissance approfondie du système éducatif ordinaire ou encore une formation à l'administration et à la coordination d'un service spécialisé dans un cadre pluridisciplinaire.

En fonction de l'expérience et des choix des auditeurs, un parcours personnalisé pourra être proposé en profitant des ressources des autres spécialités du master, des partenaires, ou encore des enseignements dispensés dans le Master Francophone des métiers de la formation et le Master Education et Santé Publique...

La formation conjointe d'enseignants et de professionnels des secteurs médical et social permettra de travailler en situation les dimensions collaboratives et relationnelles des métiers.

Questions - réponses

Je suis enseignant(e) dans l'académie, puis-je m'inscrire à la fois au CAPA-SH (ou 2CA-SH) et au master ?

Des accords sont en préparation avec les inspections académiques de l'académie de Clermont Ferrand (enseignants du premier degré) et avec le rectorat (enseignants du second degré).

Pour les autres académies, un accord est à définir au cas par cas.

Quels sont les frais de formation ?

Coût de l'inscription en Master : 231€ (en 2009)

Frais pédagogiques : frais pédagogiques de 3000€. Possibilité de dégrèvement si votre employeur ne prend pas en charge les frais de formation.

Coût de la VAP (en 2010): livret 1 : 60 €,

livret 2 : frais de validation 230 € (Prestation obligatoire) ;

frais d'accompagnement 130 € (Prestation facultative de 4h).

L'assiduité est-elle obligatoire ?

La formation en présentiel a été limitée pour faciliter la participation de chacun. Les absences ne pourront donc être qu'exceptionnelles.

Où a lieu la formation ?

Principalement au siège de l'IUFM d'Auvergne, à Chamalières.

Contacts et renseignements

Courriel : sbep.master.iufm@univ-bpclermont.fr

IUFM d'Auvergne

36 avenue Jean-Jaurès

C.S. 20001 Chamalières Cedex

Tél : +33 (0)4.73.31.71.50

www.auvergne.iufm.fr



Faites le choix d'une vraie formation professionnelle

**Master
métiers de l'enseignement
et de l'éducation**



**Spécialité « scolarisation
et besoins éducatifs particuliers »**



Master : métiers de l'enseignement et de l'éducation

Spécialité : « Scolarisation et Besoins Educatifs Particuliers »

2 parcours possibles « enseignement » ou « accompagnement »

- ▶ Niveau du diplôme : Master 2 (Bac + 5)
- ▶ Durée de la formation : 1 an (aménagement possible sur 2 ans)
- ▶ Crédits : 60

Objectifs

Permettre à des professionnels (enseignants, éducateurs, médecins, orthophonistes...) d'exercer leur métier auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, au sein de l'école ou en partenariat étroit avec elle.

Important : cette spécialité vise principalement à apporter une qualification complémentaire aux professionnels en exercice. Elle ne prépare pas aux concours des métiers de l'enseignement.

Publics

Les enseignants qui souhaitent acquérir une spécialisation dans le domaine de l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette formation leur permet d'obtenir un master, mais ne remplace pas la formation CAPA-SH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ou 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap)

Les professionnels des secteurs, médical, médico-social et éducatif exerçant dans des structures partenaires de l'école (services d'éducation spécialisée et de soins à domicile ; établissements spécialisés ; centres médico-psychologiques) ou d'autres personnes souhaitant acquérir une connaissance approfondie de l'école et de ses pratiques en direction des élèves à besoins éducatifs particuliers et souhaitant se qualifier au niveau master. (décret n°2007-221 du 19 février 2007, ministère de la santé et des solidarités)

Modalités de formation

- ▶ 2 parcours possibles : « enseignement » ou « accompagnement » ;
- ▶ Une formation à distance, 260 heures avec un accompagnement personnalisé ;
- ▶ 6 semaines de formation en présentiel (une semaine par mois environ d'octobre à mai) en centre de formation, principalement à l'IUFM d'Auvergne, école interne de l'université Blaise Pascal, soit environ 180 heures de cours ;
- ▶ Un stage d'une durée de 100 heures minimum sur le lieu d'exercice, dans un établissement scolaire, un établissement ou un service spécialisé en France ou à l'étranger proposés par les partenaires de l'IUFM (inspections académiques, Rectorats, Trisomie France, Fédération des PEP, Université du Québec à Chicoutimi, Université Cheikh Anta Diop...).

Débouchés

▶ Pour le parcours « enseignement » : Enseigner ou aider à la scolarité des élèves à besoins éducatifs particuliers, exercer la fonction d'enseignant référent, de responsable d'Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI), de CLasses pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) (sous réserve d'obtention des certificats correspondants),...

▶ Pour le parcours « accompagnement » : Pouvoir répondre à des missions orientées ou se réorientant vers l'école. Se destiner à des fonctions d'encadrement. Devenir professionnel des métiers de l'accompagnement. Travailler en lien avec les maisons départementales des personnes handicapées.

Conditions d'accès

- ▶ Etre titulaires d'un M1 ou diplôme équivalent,
- ▶ Etre professionnel et pouvoir justifier au minimum de 3 années d'expérience professionnelle. Dans ce cas, le candidat, même sans M1, pourra demander une VAP (validation de ses acquis professionnels).

Admission-Inscription

Les candidatures seront acceptées à l'issue d'une sélection sur dossier. La procédure d'admission est la suivante :

▶ Les personnes intéressées candidatent en envoyant à **sbep.master.iufm.fr@univ-bpclermont.fr** un courrier électronique indiquant succinctement leurs motivations et leur situation (emploi actuel, diplômes universitaires, expérience professionnelle).

▶ Un courriel accusant réception de la candidature sera envoyé et indiquant la procédure à suivre en fonction de la situation et des diplômes du candidat. Il sera indiqué, s'il est nécessaire d'engager une procédure de validation des acquis professionnels (VAP) auprès des services de la formation continue de l'Université Blaise Pascal. Le candidat adressera à l'IUFM, un dossier de pré-inscription constitué d'une lettre de motivation (présentant son projet personnel de formation professionnelle) accompagnée d'une fiche à télécharger sur le site du master.

▶ Après examen du dossier par la commission pédagogique, envoi des résultats d'admission aux candidats.

▶ Inscriptions administratives (entre mai et septembre) pour les candidats sélectionnés.